



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-150

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2021

Sommaire

Cabinet /

971-2021-05-26-00004 - Arrêté CAB/BC/MACD du 26 mai 2021 attribuant la médaille d'honneur pour Actes de Courage et de Dévouement (2 pages)

Page 3

Cabinet

971-2021-05-26-00004

Arrêté CAB/BC/MACD du 26 mai 2021 attribuant
la médaille d'honneur pour Actes de Courage et
de Dévouement



**A R R E T E CAB/BC/MACD du 26 mai 2021
Attribuant la médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** le décret du 16 novembre 1901 modifié, portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;
- Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;
- Vu** le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Considérant l'attitude remarquable de Nicolas AUCANT, Vivien JANIEC, Jeffrey NEMURAT et Florian TIERCELIN, de la gendarmerie mobile de Baccarat (54), détachés en Guadeloupe, qui lors d'une intervention, ont interpellé à son domicile un individu en possession d'un couteau, ayant commis des violences avec arme sur son voisin, le mardi 26 novembre 2019 dans la commune de Sainte-Anne ;

Considérant qu'ils ont fait preuve de professionnalisme, permettant l'interpellation de l'individu ;

Considérant leur intervention particulièrement courageuse au regard des risques encourus ;

Considérant, la demande du chef d'escadron, commandant l'escadron 16/7 de la gendarmerie mobile de Baccarat le 27 avril 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

Article 1 – la « médaille de bronze » pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gendarmes :

- JANIEC Vivien
- NEMURAT Jeffrey
- TIERCELIN Florian

Article 2 – la « mention honorable » pour actes de courage et de dévouement est décernée au gendarme :

- AUCANT Nicolas

Article 3 – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au chef d'escadron, commandant l'escadron 16/7 de la gendarmerie mobile de Baccarat, aux récipiendaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 26 mai 2021



Le Préfet,

Alexandre ROCHATTE